

Règlement Intérieur du

3^{ème} Festival International d'Échecs

Lons le saunier 2026

Article 1 : Organisation

Le 3^e Festival International d'Échecs de Lons le saunier est organisé par le Club de l'Échiquier Lédonien, représenté par son Organisatrice : Emily MINAUD

Il se déroulera le :

- 8 mai 2026, pour le tournoi rapide, à la Salle du Puits Salé 39000 Lons-le-Saunier
- du 14 au 17 mai 2026, pour le lent, à Juraparc, salle de la Vallière, rue du 19 mars 1962, 39570 Montmorot,
- le 15 mai 2026, pour le tournoi de Blitz (même adresse/même salle que le lent) : rue du 19 mars 1962, 39570 Montmorot,

Le Festival est composé de deux tournois distincts pour le lent et le rapide (1 seul tournoi pour le blitz)

- **Le Tournoi Principal**, réservé aux joueurs ayant un Elo supérieur à 1700.
- **Le Tournoi B**, réservé aux joueurs ayant un Elo inférieur à 1800.

Aucune dérogation ne sera accordée pour les joueurs ayant un Elo en dessous ou au-dessus des barres annoncées ci-dessus.

Article 2 : Homologation et appariements

Ce Festival, homologué par la Fédération Française des Échecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Échecs (F.I.D.E.), se joue en **7 rondes** pour tous les tournois.

Les appariements informatisés (programme Sharly v4.0) se font au **système suisse (C04.3)**.

69122	LONS LE SAUNIER	39	3ème Blitz FIDE de l'Echiquier Lédonien du 3ème Festival International de Lons le saunier	15 mai	FFE
69121	LONS LE SAUNIER	39	22ème Open B FIDE du Jura du 3ème Festival International de Lons-le-Saunier	14 mai	FFE
69120	LONS LE SAUNIER	39	22ème Open FIDE du Jura du 3ème Festival International de Lons-le-Saunier	14 mai	FFE
69119	LONS LE SAUNIER	39	14ème Rapide Jean Baptiste Sommet du 3ème Festival International de Lons-le-Saunier	8 mai	FFE
69118	LONS LE SAUNIER	39	20ème Rapide de Lons-le-Saunier du 3ème Festival International de Lons-le-Saunier	8 mai	FFE

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. adoptées par le 93^e congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) et entrées en application au 1^{er} janvier 2023.

Les parties seront comptabilisées au classement Elo FIDE de juin 2026 (Rapide) et juillet 2026 (Lent et Blitz).

Article 3 : Cadence des Tournois

- Tournoi rapide : 17min +3s
- Tournoi Lent : 1h30 + 30s
- Tournoi Blitz : 3min + 2 s

Article 4 : Inscription

L'inscription en ligne est fortement conseillée car elle permet de gagner du temps pour l'appariement de la ronde.

Néanmoins seul le pointage et le paiement de l'inscription la rende définitive. Ne seront appariés à la première ronde que les joueurs ayant pointés et donc réglés leur inscription.

Article 5 : Pointage

Pour le rapide : Le 8 mai de 9h00 à 9h45

Pour le lent : le 14 mai de 11h00 à 12h15

Pour le Blitz : jusqu'au 15 mai 19h00 (jour du tournoi)

Pour s'inscrire, il faut, soit être affilié à la Fédération Française des Echecs (licence A pour les joueurs sous code FRA participant au Lent, sinon licence B ou A pour les autres tournois), soit être affilié à une autre fédération reconnue par la FIDE, et posséder un id FIDE actif.

Si tel n'est pas le cas une licence pourra être prise sur place sous code FRA.

Les droits d'inscription sont consultables sur le site web dédié au festival :

<https://www.echiquier-ledonien.fr/festival-international-lons/>

Article 6 : Horaires des rondes

Rapide le 8 mai 2026:

Ronde 1 à 10h00

Remise des prix à 17h45

Lent du 14 au 17 mai 2026 :

Pointage : Jeudi 14 mai de 11h00 à 12h15

Ronde 1 : Jeudi 14 mai à 12h30

Ronde 2 : Jeudi 14 mai à 17h00

Ronde 3 : Vendredi 15 mai à 10h00

Ronde 4 : Vendredi 15 mai à 14h30

Ronde 5 : Samedi 16 mai à 10h00
Ronde 6 : Samedi 16 mai à 14h30
Ronde 7 : dimanche 17 mai à 10h00
Remise des prix : dimanche à 14h00

Blitz du 15 mai 2025 :

Fin du pointage 19h00
Ronde 1 : 19h15
Remise des prix à la fin du tournoi

Article 6 : Classement et départages :

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties.

Les systèmes de départage des ex-æquo sont dans l'ordre le Buchholz tronqué, le Buchholz intégral puis la Performance.

Pour le calcul du Buchholz dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel Sharly v4.0

Article 7 : Prix

Les prix sont non cumulables.

Les prix annoncés sont garantis.

Les prix du classement général sont au système Hort.

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit.

Tout joueur absent et non représenté à la cérémonie de clôture renonce à son prix.

Article 8 : Arbitrage

- Arbitre en chef du festival : Olivier MINAUD Arbitre FIDE
- Arbitres Adjoints : Emily Minaud Arbitre FIDE

Article 9 : Charte du joueur d'échecs et nulle par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte du joueur d'Échecs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Le règlement rappelle que les parties doivent être le résultat d'un réel combat sur l'échiquier.

Article 10 : Le Bye

Uniquement pour les tournois lent du 14 au 17 mai : Un joueur peut prendre un « BYE », c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point (0,5 point).

Il doit absolument prévenir l'arbitre de son tournoi **AVANT** la fin de la ronde précédente.

Chaque joueur est limité à **1 « Bye » maximum** pendant le tournoi, et jusqu'à la 4^{ème} ronde incluse.

Cette disposition n'est pas valable pour les joueurs invités par le club organisateur.

Article 11 : Comportement des joueurs

Il est interdit de fumer dans la salle du tournoi, dans la salle d'analyse et plus généralement dans l'ensemble de l'établissement.

Il est interdit d'analyser ou de blitzer dans la salle du tournoi.

Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction Juridique de la D.N.A. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Le lieu de la compétition, se compose de la zone de jeu, les toilettes, la buvette et la zone fumeur.

Le joueur ou la joueuse au trait ne doit pas quitter la zone de jeu, le joueur ou la joueuse qui n'est pas au trait ne doit pas quitter le lieu de la compétition. Une dérogation peut être accordée par l'arbitre sur demande justifiée.

Il est formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie. Il faut aussi éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

L'attitude doit être convenable et la tenue correcte.

Il est rappelé qu'un joueur ou un spectateur ne peut en aucun cas intervenir d'une quelconque façon dans une partie en cours.

Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique non spécifiquement autorisé par l'arbitre dans la salle de jeu.

Toutefois de tels appareils seront tolérés à condition qu'ils soient totalement éteints et laissés dans le sac d'un joueur, rangé selon les directives de l'arbitre.

Il est interdit aux deux joueurs d'utiliser ce sac sans la permission de l'arbitre. Un joueur peut également déposer son appareil éteint, sous sa responsabilité, dans la consigne prévue à cet effet.

L'arbitre peut demander au joueur ou à la joueuse de vider le contenu des poches de ses vêtements et de ses sacs. Si le joueur / la joueuse refuse de coopérer, l'arbitre donnera une sanction en accord avec l'article 12.9 des Règles de compétition.

Article 12 : Commission d'appel

Une commission d'appel de 3 membres pourra être constituée si besoin.

Une personne impliquée directement ou indirectement dans le litige en cours ne peut pas siéger dans la commission d'appel : par exemple, une personne du même club (hormis organisateur et arbitres), un arbitre du tournoi concerné, un joueur qui a déjà été apparié contre un joueur impliqué dans le litige...

Composition de la commission d'appel :

- 1 représentant de l'organisateur
- 1 représentant des arbitres parmi les arbitres du festival
- 1 représentant des joueurs à désigner au cas par cas.

- **Face à une décision de l'arbitre, au cours du jeu, un joueur ne peut qu'obtempérer.** Il doit, s'il le souhaite, faire appel oralement dès l'incident et continuer la partie, puis à l'issue de cette partie rédiger son rapport de plainte et l'adresser aussitôt à l'arbitre qui la fera suivre à la Commission d'appel qui statuera.

Article 13 : Fin de partie

A l'issue de la partie, les joueurs doivent , ranger les pièces sur l'échiquier, rentrer le résultat sur les terminaux informatique mise à disposition

Pour le lent : le vainqueur (ou l'un des joueurs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie à la table de marque.

Article 14 : Retard

Pour le lent : Tout joueur qui arrive devant l'échiquier avec plus de **30 minutes** de retard après le lancement de la ronde perdra la partie, sauf si l'arbitre en décide autrement. Si le motif du retard n'est pas clairement justifié auprès de l'arbitre, cela entraîne l'exclusion du tournoi.

Article 15 : Publication sur le site du festival

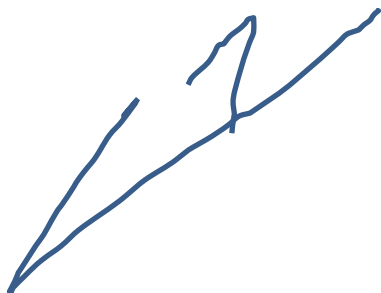
Par son inscription au Festival d'Échecs de Lons le Saunier, **le joueur adulte** ou **les représentants légaux d'un joueur mineur** donnent autorisation à l'organisateur de publier sur le site internet (<https://www.echiquier-ledonien.fr/>) ou d'autres supports en lien avec l'activité échiquéenne des photos, vidéos ou enregistrements sonores réalisés à l'occasion de la manifestation.

Article 16 : Éventuelles mesures sanitaires

Sous peine de sanctions telles que définies dans l'article 12.9 des règles du jeu, les joueurs s'engagent à respecter le présent règlement, la charte du joueur d'Échecs ainsi que les mesures sanitaires qui seront en vigueur durant la période du Festival et qui feront l'objet d'un affichage spécifique.

L'arbitre principal

Olivier MINAUD



L'Organisatrice

Emily MINAUD

